

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Métropole de Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la  
délibération **34**

Séance du 12 octobre 2023

Liste des délibérations publiée le 20 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

**OBJET**

**15**

**Délibération budgétaire  
modificative n° 2**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE  
AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ,  
GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, BARRIER,  
DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE,  
ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de  
VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU,  
VIEUX-ROCHAS, LATHUILLIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, GUO,  
GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT,

Membre absent excusé : M. de PARDIEU.

Monsieur AKNIN, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal d'adopter la délibération budgétaire modificative présentée ci-après, en section fonctionnement pour les dépenses et recettes et section d'investissement pour les dépenses et recettes.

Celle-ci vise à prendre en compte les ajustements suivants :

**Section de fonctionnement :**

En recettes :

- + 8 000 € au chapitre 74 pour comptabiliser les soutiens financiers à la manifestation sportive du Trail de l'Aqueduc
- + 20 000 € au chapitre 74 représentant des compensations d'exonérations fiscales de l'État
- + 8 804 € au chapitre 74 pour comptabiliser au budget la subvention de la Métropole de Lyon dans le cadre du festival « Sept à l'Ouest »
- + 26 800 € au chapitre 75 pour les loyers et locations de salles municipales
- + 5 596 € au chapitre 73 concernant les droits de voirie et d'occupation du domaine public

En dépenses :

- + 32 500 € au chapitre 66 : frais financiers.
- + 4 700 € au chapitre 011 : nettoyage des locaux
- + 20 000 € au chapitre 011 : prise en compte les dépenses à venir des illuminations de Noël en application du nouveau plan lumière
- + 1 000 € au chapitre 011 : enlèvements de tags et graffitis
- + 3 000 € au chapitre 011 : maintenance des réseaux d'éclairage public

- + 8 000 € au chapitre 011 : achats (cadeaux coureurs, renforcement matériel médical et espace kiné) dans le cadre de la manifestation sportive du Trail de l'Aqueduc permis grâce aux nouvelles recettes générées.

**Soit une augmentation globale sur la section de fonctionnement de + 69 200 €.**

| Fonctionnement - imputations               | Dépenses           | Recettes           |
|--|--------------------|--------------------|
| Chapitre 011 – Charges à caractère général | 36 700,00 €        |                    |
| Chapitre 66 – Charges financières          | 32 500,00 €        |                    |
| Chapitre 74 – Dotations et participations  |                    | 36 804,00 €        |
| Chapitre 75 – Autres recettes de gestion   |                    | 26 800,00 €        |
| Chapitre 73 - Fiscalité                    |                    | 5 596,00 €         |
| <b>Total section de fonctionnement</b>     | <b>69 200,00 €</b> | <b>69 200,00 €</b> |

**La section de fonctionnement est alors présentée en équilibre.**

### Section d'investissement :

En dépenses :

- + 150 000€ : travaux du mur avenue Valioud – rue du Château
- + 135 000€ : augmentation des végétalisations dans le cadre du projet de territoire
- + 30 000€ : Étude pôle culturel
- – 43 398,23 € : intégration des travaux d'éclairage public prévus chemin de Montray et rue Châtelain APCP du plan lumière
- – 50 000€ Moins-values sur le changement des huisseries de l'école Grange Bruyère
- - 250 000€ APCP Piscine Kubdo : non consommation de la provision budgétée pour d'éventuels imprévus et marchés de travaux favorables vis-à-vis des évaluations de l'expertise judiciaire
- – 121 000€ : réductions des diverses provisions « bâtiments divers »
- – 70 000€ réduction de la provision « acquisition de foncier »
- – 5 000€ réduction de la provision « mises aux normes électriques »

En recettes :

- – 289 398,23 € : réduction de l'emprunt d'équilibre
- Intégration au budget de deux subventions de la Région Auvergne Rhône-Alpes :
  - + 15 000€ pour les travaux jeux inclusifs
  - + 50 000€ pour la partie 1 de la seconde phase de la vidéo protection

**Soit une réduction de – 224 398,23 €**

| Investissement - imputations                     | Dépenses             | Recettes             |
|--|----------------------|----------------------|
| 103 Mur de soutènement                           | + 150 000€           |                      |
| 103 Végétalisation                               | + 135 000€           |                      |
| 104 Provision travaux d'électricité              | -5 000,00 €          |                      |
| 104 Moins-Values huisseries                      | -50 000,00 €         |                      |
| 106 Étude pôle culturel                          | 30 000,00 €          |                      |
| 102 Éclairage public                             | -43 398,23 €         |                      |
| 108 Moins-Values sur provisions bâtiments divers | -121 000,00 €        |                      |
| 110 Foncier Provision                            | -70 000,00 €         |                      |
| APCP Kubdo – Moins-Values travaux                | -250 000,00 €        |                      |
| 16 Réduction Emprunt d'équilibre                 |                      | -289 398,23 €        |
| 13 Subvention Région jeux inclusifs              |                      | + 15 000 €           |
| 13 Subvention Région Vidéo Protection            |                      | + 50 000€            |
| <b>Total section d'investissement</b>            | <b>-224 398,23 €</b> | <b>-224 398,23 €</b> |

**La section d'investissement est alors présentée en équilibre.**

L'annexe au présent rapport, permet de retracer le détail des ajustements proposés et de visualiser, par chapitre, le nouvel équilibre budgétaire à jour de ces modifications.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la délibération budgétaire modificative n°2 telle qu'elle figure dans les tableaux annexés.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à la majorité,  
(4 abstentions : Y. LATHUILIÈRE, S. REPLUMAZ, F. MIHOUBI, W. GUO)  
- APPROUVE la délibération budgétaire modificative n°2 telle qu'elle figure dans les tableaux annexés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : tableaux

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI